

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
24.11.2023

Date d'affichage
24.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand,
Mme Marie DUNOYER, qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BOSSE

A été nommé secrétaire de séance : M. Raphaël CLERENTIN

Délibération n° 2023.131

Objet de la délibération

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU LAC BLEU ET DE SES ABORDS À CONCLURE AVEC LE CLUB NAUTIQUE DES SCOUTS DE LA RÉGION DE CLUSES POUR LA PRATIQUE DE LA NAGE EN EAU FROIDE

Considérant que le club nautique des scouts de la région de Cluses a pris contact avec les élus de Morillon pour proposer l'organisation d'un évènement hebdomadaire, regroupant les athlètes du club pour des entraînements à la natation hivernale ;

Considérant qu'il précise que le projet consiste à nager dans des eaux froides, généralement proches de zéro degré Celsius, et que cette activité présente de nombreux dangers auxquels les nageurs doivent faire face (hypothermie, choc thermique, engourdissement et perte de sensation, crampes musculaires, risque de noyage, gelures et engelures, risques environnementaux) ;

Considérant que c'est pourquoi la nage en eau glacée doit être pratiquée avec une préparation adéquate, une formation spécifique et la supervision d'experts, et que les nageurs doivent être conscients des dangers associés et prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer leur sécurité ;

Considérant que le club nautique des scouts de la région de Cluses a pris contact avec les élus de Morillon pour proposer l'organisation d'un évènement, regroupant les athlètes faisant partis de la FFN (fédération française de natation) pour une compétition de natation en eau libre et glacée ;

Considérant que le projet consiste alors en un défi de nage en eau froide offrant une gamme d'épreuves individuelles et en équipe afin de satisfaire tous les niveaux de compétence. L'évènement compte 8 épreuves réalisées sur 2 jours ;

Aussi,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative, évènements, animations locales et sports » du 16 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le club nautique des scouts de la région de Cluses à organiser un évènement hebdomadaire pour des entraînements à la natation hivernale ;
- **AUTORISE** le club nautique des scouts de la région de Cluses à organiser un évènement pour une compétition de natation en eau libre et glacée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association une convention actant ces points

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.